

PROCÈS-VERBAL DE LA 11^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DES JARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES tenue par webdiffusion le jeudi 8 avril 2021 à 19 h.

NOMBRE DE MEMBRES : 188

L'assemblée débute par la projection d'une vidéo d'ouverture à la signature de Desjardins.

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Pauline Thauvette-Leroux, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse qui se tient entièrement et exclusivement à distance en raison de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus. Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et qui sont en soutien.

- Mme Hélène Therrien, 1^{re} vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidature ;
- M. François Paquin, 2^e vice-président du conseil d'administration et président du comité Coopération ;
- M. Gilles Brassard, directeur général ;
- M. Charles Huneault, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Mme Manon Laberge, adjointe à la direction générale.

Ces personnes assistent la présidente afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements.

Comme précisé dans l'avis de convocation, elle informe que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle termine en précisant que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir.

Avant de poursuivre, les membres sont invités à visionner le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

Les règles de fonctionnement sont précisées par le secrétaire du conseil, M. Charles Huneault, au bénéfice des participants.

Sur proposition dûment faite par (retiré), appuyé par (retiré), il est adopté de nommer M. Stéphane Dansereau, directeur général adjoint et M. Richard Dubois, directeur des communications et vie associative à titre de scrutateurs, puisque nous procéderons à de la votation en direct.

2. Vote en direct - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré) d'accepter l'ordre du jour. **Sur proposition dûment faite**, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Vote en direct - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019

Puisque nous n'avons pas eu d'assemblée générale annuelle l'an passé, nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2019.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) qu'une lecture du résumé du procès-verbal de l'assemblée du 2019 soit faite. **Sur proposition dûment faite, le tout est adopté à l'unanimité.**

Sur proposition dûment faite par (retiré), appuyé par (retiré), le procès-verbal de l'assemblée de 2019 est adopté à l'unanimité.

4. Vote en direct - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2020

À l'été 2020, nous avons tenu une assemblée générale extraordinaire pour permettre le versement des ristournes individuelles et collectives. Nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de cette assemblée extraordinaire. Ainsi (retiré) propose la lecture d'un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et est appuyée par (retiré). **La proposition est adoptée à la majorité.**

Sur proposition dûment faite par (retiré), appuyée par (retiré), le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2020 est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les membres du conseil d'administration, après quoi, elle livre son message pour 2020.

6. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques de la Caisse pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2020 relatif à trois règles déontologiques à l'effet :

1. Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
2. que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
3. que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

7. **Rapport annuel au 31 décembre 2020**

Les membres sont invités à visionner la capsule vidéo faisant état de la présentation des faits saillants du rapport annuel de la Caisse, après quoi la parole est laissée au directeur général, M. Gilles Brassard, afin de répondre aux questions le cas échéant. Aucune question n'est soumise.

8. **Présentation de l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu**

Le président du comité Coopération et 2^e vice-président du conseil d'administration, M. François Paquin est invité à livrer son message où les membres peuvent alors prendre connaissance entre autres, des sommes versées en 2020 par le biais des dons et commandites à raison de 150 711 \$ et de 279 265 \$ via le Fonds d'aide au développement du milieu. Il présente les projets phares soutenus pour l'année ainsi que les projets initiés par Desjardins. Il conclut en précisant que le conseil d'administration de la caisse a débuté l'élaboration d'un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté afin de donner une vision sur 3 ans de l'engagement de la Caisse.

De plus, les membres sont informés que la Caisse se dotera d'une Politique d'investissement qui sera rendue publique sur le site Internet de la caisse. Cette Politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM. Elle présentera nos priorités d'investissement pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projet attendu par la caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

9. **Période de questions des membres**

À l'issue de la période de questions réservée aux membres; aucune n'est soumise à ce moment-ci.

10. **Vote en direct – Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse**

Le directeur général est invité à présenter la nature des modifications proposées au Règlement intérieur de la Caisse. Ainsi, afin de maximiser l'appel de candidatures sur l'ensemble du territoire de la Caisse en offrant davantage de postes à pourvoir au niveau du secteur universel de Vaudreuil-Soulanges, le conseil d'administration recommande aux membres la modification de l'option B de l'Annexe A du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à modifier le nombre d'administrateurs selon la répartition présentée comme suit :

- Secteur universel de Vaudreuil-Soulanges: Augmenter le nombre d'administrateurs de deux (2) à six (6);
- Secteur spécifique de l'île Perrot : Diminuer le nombre d'administrateurs de trois (3) à deux (2);
- Secteur spécifique de Hudson, Rigaud, Saint-Lazare (HRS) : Diminuer le nombre d'administrateurs de trois (3) à deux (2);
- Secteur spécifique de Vaudreuil : Diminuer le nombre d'administrateurs de trois (3) à deux (2);
- Secteur spécifique de Soulanges : Diminuer le nombre d'administrateurs de trois (3) à deux (2);
- Secteur Universel (Québec) conserver le nombre d'administrateurs à un (1)

Si accepté, le tout entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Considérant que les membres ont pu faire la demande d'obtenir la copie de la résolution spéciale apportant les modifications au Règlement intérieur de la Caisse, la présidente demande une proposition pour exempter le directeur général de la lecture intégrale de celle-ci. (Retiré) propose l'exemption de la lecture intégrale de la résolution spéciale et est appuyé par (retiré).

La proposition d'exemption de lecture intégrale de la résolution est adoptée à la majorité.

Le directeur général est invité à commenter succinctement les modifications qui sont présentées à l'écran.

La présidente rappelle aux membres que la résolution spéciale apportant des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*, pour être adoptée, requière les deux tiers (2/3) des voix exprimées par les membres de plein droit admis depuis au moins 90 jours lors de l'assemblée. Le tout entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

(Retiré), propose l'adoption de la résolution spéciale et est appuyée par (retiré). **La proposition d'adopter la résolution spéciale apportant les modifications au Règlement intérieur de la Caisse est adoptée à la majorité.**

11. **Présentation des scénarios en vue de la votation**

L'assemblée annuelle vise à permettre le versement de ristournes individuelles et à la communauté. Les membres sont tout d'abord invités à regarder une capsule vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

Le directeur général est invité à commenter le rapport annuel 2020 et à présenter les scénarios de la ristourne et des excédents annuels pour lesquels les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir. Le directeur général précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux et totalement conformes aux encadrements applicables.

Vote en différé – Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Les membres prennent connaissance de la recommandation du conseil d'administration, commentée par le directeur général.

Excédents avant ristournes aux membres	24 354 000 \$
Virements réglementaires et autres	(9 274 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes ¹	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	(2 000) \$
Ristournes aux membres	(3 589 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(506 000) \$
Récupération d'impôts	951 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) – Ristournes aux membres	2 638 000 \$
Utilisation de la RRE (FADM)	506 000 \$
Alimentation de la RRE	(4 242 000) \$
Alimentation de la réserve générale	(10 836 000) \$
Solde à répartir	0

(Retiré) propose la recommandation de partage des excédents et est appuyé par (retiré). Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Vote en différé – Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.

Le directeur général est à nouveau invité à présenter la recommandation.



Adoption des taux de ristournes

		TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	
		PARTICULIERS	ENTREPRISES
Comptes	498 312 \$	0,62 \$	0,62 \$
Épargne et placement	423 638 \$	0,62 \$	0,62 \$
Fonds	271 744 \$	0,62 \$	0,62 \$
Prêts et marges de crédit	1 148 920 \$	0,62 \$	0,62 \$
Ristourne assurances ¹	508 925 \$	23 \$ / 1 000 \$ PRIME	
Ristourne produits ¹	726 258 \$	MONTANT DE 50 \$ ²	
RISTOURNE AUX MEMBRES	3 577 797 \$		

1. Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
2. Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

(Retiré), propose la recommandation de versements et elle est appuyée par (retiré). Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Le directeur général informe les membres que les votes de procédure normale d'assemblée étaient réalisés en direct alors que les votes nécessitant le pouvoir démocratique du plus grand nombre de membres sont réalisés en différé et permet ainsi aux membres de procéder à la réécoute de l'assemblée.

Vote en différé – Élection des membres du conseil d'administration

Avant d'ouvrir la période d'élection, les membres sont invités à visionner une capsule vidéo présentant la démarche du profil collectif enrichi, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

12. Rapport du comité de mise en candidature

Mme Hélène Therrien présidente du comité de mise en candidature est invitée à présenter le rapport du comité. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 22 janvier. Pour l'assemblée générale de cette année, nous avons 5 postes à combler et nous avons reçu 8 candidatures. Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères de son profil collectif enrichi suivant :

<p>COMPÉTENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérience membres/clients Coopération Gestion financière Gestion d'entreprise Comptabilité Gouvernance <p>COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Communication, marketing, développement durable ou technologie de l'information 	<p>REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE GROUPES OU SECTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteur Hudson, Rigaud, Saint-Lazare (HRS) : 1 Secteur Île Perrot : 1 Secteur Soulanges : 1 Secteur Vaudreuil : 1 Secteur Vaudreuil-Soulanges : 1 	<p>REPRÉSENTATIVITÉ</p> <p>GENRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Masculin : 4 Féminin : 1 <p>GROUPES D'ÂGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 18-34 ans : 2 65 ans et + : 3 <p>Un représentant des communautés culturelles serait un atout</p>
--	---	---

Elle présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur. Elle précise aussi qu'en date du 23 mars 2021, Mme Lucie Benny, a informé par écrit du retrait de sa candidature à briguer un poste d'administrateur.

Pour le secteur Vaudreuil-Soulanges

Mme Catherine Doiron, proposée par (retiré)

Mme Marie-Jacinthe Roberge, proposée par (retiré)

Pour le secteur l'île Perrot

M. Steven Grenier, proposé par (retiré)

Mme Lucie Lacombe, proposée par (retiré)

Pour le secteur Vaudreuil

M. Patrick Madore, proposé par (retiré)

Pour le secteur Hudson, Rigaud, St-Lazare (HRS)

Mme Mélanie Poirier, proposée par (retiré)

Pour le secteur Soulanges

Mme Pauline Thauvette-Leroux, proposée par (retiré)

Un document de présentation de toutes ces personnes a fait l'objet de dépôt sur le site Internet de la Caisse.

Elle précise que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au niveau des secteurs de l'île Perrot et de Vaudreuil-Soulanges.

La présidente d'assemblée informe les membres qu'étant elle-même candidate aux élections cette année, la première vice-présidente, Mme Hélène Therrien agira comme présidente d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. M. Charles Huneault, agira comme secrétaire.

13. Élection par acclamation

La présidente d'élection, Mme Hélène Therrien informe les membres que nous avons 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à pour certains secteurs, soit ceux de Hudson, Rigaud, Saint-Lazare (HRS), Soulanges et Vaudreuil.

Sont élus par acclamation ce soir pour le secteur Vaudreuil, M. Patrick Madore; pour le secteur Hudson, Rigaud, Saint-Lazare (HRS), Mme Mélanie Poirier et au secteur Soulanges, Mme Pauline Thauvette-Leroux.

En complément de cette élection par acclamation, certains postes réservés aux secteurs de l'île Perrot et de Vaudreuil-Soulanges doivent faire l'objet d'un vote en différé. Ainsi, les candidats qui feront l'objet d'un vote en différé sont :

Pour le secteur l'île Perrot

Mme Lucie Lacombe

M. Steven Grenier

Pour le secteur Vaudreuil-Soulanges

Mme Catherine Doiron

Me Marie-Jacinthe Roberge

14. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs

Le directeur général informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne;
- l'élection des administrateurs des secteurs de l'île Perrot et Vaudreuil-Soulanges.

Il précise également les éléments suivants :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter. La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « **mon vote** » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause. Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse) où vous avez déjà accès aux rapports annuel et financier complets.
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par **AccèsD en ligne** ou **AccèsD mobile**. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes, peu importe le moyen utilisé.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Ces plateformes de votation nous permettront de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.
- Il y aura des messages automatisés pour les membres auxiliaires ou ceux qui ne seraient pas autorisés à voter.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès ce soir à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le lundi 12 avril. Je vous rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Pour le partage des excédents, les propositions reçues sont conformes aux scénarios recommandés par votre conseil d'administration. Un vote « POUR » ces deux propositions s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Si c'était le cas, voici les étapes qui en découleraient :

- Lorsque les résultats des votes seront publiés, vous serez invités à participer à la reprise de l'assemblée à une nouvelle date.
- Votre conseil d'administration et la direction générale prépareront de nouveaux scénarios de ristournes.
- Après la 2^e partie de l'assemblée, il y aura une nouvelle période de votation de 4 jours.
- À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins d'un vote négatif.

15. Suivi des résultats et levée de l'assemblée

La publication des résultats de votes mettra officiellement fin à notre assemblée générale, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois. La présidente remercie les membres pour leur participation à cette première assemblée générale annuelle complète à distance. Elle félicite les administrateurs nouvellement élus et ceux qui le seront à l'issue de la votation en différé.

Elle remercie ceux l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée. Elle remercie également tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

Elle profite également du moment pour remercier chaleureusement le directeur général, M. Gilles Brassard, qui en est à sa dernière assemblée générale, alors qu'il profitera à la fin du mois d'avril, d'une retraite pleinement méritée après 32 années de services au sein du Mouvement Desjardins. Elle le félicite pour les travaux menés à terme au cours des 5 années à la direction de la Caisse et le remercie de la confiance témoignée à son égard.

Résultats issus des votes en différé

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration et de l'élection des administrateurs.

Proposition sur la répartition des excédents annuels – 97% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), et des taux de ristournes – 85% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Élection des administrateurs des secteurs l'île Perrot et Vaudreuil-Soulanges

Mme Marie-Jacinthe Roberge est élue au secteur Vaudreuil-Soulanges et M. Steven Grenier est élu au secteur l'île-Perrot.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 15 avril 2021, 9 h.

FIN DE LA RENCONTRE